



RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC

Adopté le 14 août 2024
Résolution numéro 2024-169

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
RÉPARTITION DU FONDS DANS DIVERSES ACTIVITÉS	6
PRÉSENTATION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS	7
SOMMES ENGAGÉES	12
LISTE DES PROJETS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION	13
CONCLUSION	19

MISE EN CONTEXTE

Le 30 octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal ont conclu le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Avec ce nouveau partenariat, le milieu municipal bénéficiera de gains de 1,2 G\$ générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR). Cette entente permettra à l'ensemble des municipalités de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques et aux réalités contemporaines.

Le Fonds régions et ruralité se décline en quatre volets distincts, dont le volet 2 portant sur le *Soutien à la compétence de développement local et régional*. Ce Fonds est en continuité avec le Fonds de développement des territoires (2015-2020). Il vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC peuvent affecter les sommes reçues dans le cadre de ce volet peuvent notamment porter sur les objets suivants :

- La réalisation de leurs mandats au regard de la planification, de l'aménagement et du développement ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- Le soutien au développement rural.

La MRC assume donc la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu.

Dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR-2) qui s'est conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton le 31 mars 2020, la MRC a l'obligation de produire un rapport annuel d'activités au bénéfice de la population de son territoire.

Ce rapport permet de faire état de l'utilisation des sommes en provenance du FRR-2 et des résultats atteints en lien avec les priorités d'intervention en matière de développement local et régional adoptées par le conseil de la MRC.

Les priorités d'intervention de la MRC pour l'année 2023 ont été adoptées par le conseil le 18 janvier 2023 et sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre le schéma d'aménagement révisé de la MRC – Analyser la conformité et approuver les règlements d'urbanisme locaux, produire des avis aux ministères et organismes gouvernementaux, initier des actions découlant des politiques d'aménagement, etc.
2. Se doter d'outils d'aménagement et d'urbanisme conformes aux nouvelles réalités et assurer une cohésion entre les différents outils d'aménagement du territoire – Réviser et/ou modifier le schéma d'aménagement révisé et les plans et règlements d'urbanisme en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. Offrir un soutien aux municipalités locales de la MRC par de l'expertise professionnelle en urbanisme et en géomatique.
4. Assurer une saine gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Acton en conformité avec la Loi sur les compétences municipales – Réaliser les travaux d'entretien requis et demandés, faire appliquer le règlement de la MRC visant à assurer le libre écoulement des eaux et faire de la sensibilisation auprès des principaux utilisateurs des cours d'eau.
5. Assurer un soutien au développement local par la mise en œuvre de la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) et accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement.
6. Stimuler et faciliter le développement économique et social du territoire grâce à l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat privé et collectif – Offrir de l'expertise-conseil et des outils financiers adéquats aux entrepreneurs pour démarrer, développer et réaliser leurs projets d'entreprise et ainsi générer de la richesse durable sur le territoire – Porter les politiques et plans d'action permettant de définir et structurer les enjeux issus des besoins de la communauté.
7. Jouer un rôle de facilitateur du développement culturel et de médiateur culturel de la MRC dans la création de projets structurants – Accompagner, conseiller et soutenir les intervenants et les organismes de la MRC dans leurs projets de développement.
8. Accompagner les initiatives structurantes de développement agricole et forestier de notre territoire, issues du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) afin de mieux répondre aux besoins des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers.
9. Participer à des initiatives de développement régional, entre autres, par la signature d'ententes sectorielles montérégiennes sur le développement de projets mobilisateurs.

10. S'assurer que la MRC joue pleinement son rôle d'intermédiaire entre le gouvernement du Québec et les municipalités locales de son territoire – Réaliser toute activité reliée à une compétence ou à une responsabilité de la MRC dévolue par une loi (sécurité incendie, évaluation foncière, gestion des matières résiduelles, etc.)
11. Augmenter l'appui au développement social sur notre territoire par l'accompagnement d'initiatives issues de la communauté, des organismes et des enjeux apportés par le plan d'amélioration des conditions de vie et de la participation sociale de la MRC d'Acton.
12. Améliorer les infrastructures de transport actif sur le territoire de la MRC – Réaliser des travaux de mise en valeur intégrée et de réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation sur la piste cyclable La Campagnarde.
13. Permettre une gestion durable des milieux humides et hydriques du territoire de la MRC – Mettre en œuvre le plan d'action du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Acton.
14. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti de la MRC – Identifier, caractériser et sélectionner les immeubles et les secteurs à potentiel patrimonial de la MRC.

Le territoire de l'entente du FRR-2 couvre les 8 municipalités de la MRC : Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

RÉPARTITION DU FONDS DANS DIVERSES ACTIVITÉS

Le montant de 1 111 697 \$ reçu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ainsi qu'une partie des sommes résiduelles ont permis de financer les activités suivantes en fonction des priorités adoptées par le conseil des maires :

✓ Aménagement du territoire	171 394 \$
✓ Cours d'eau	40 000 \$
✓ Soutien aux projets structurants	402 477 \$
✓ Soutien aux entreprises	412 463 \$
✓ Développement culturel	108 289 \$
✓ Plan de développement de la zone agricole	21 501 \$
✓ Développement régional	64 890 \$
✓ Évaluation à la MRC d'Acton	40 000 \$
✓ Plan de gestion de matières résiduelles	0 \$

La MRC d'Acton a utilisé une somme de 1 261 014 \$ pour la réalisation des priorités d'intervention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 du Fonds Régions et ruralité (FRR – Volet 2).

PRÉSENTATION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est au cœur de la mission de la MRC depuis sa création en 1981. Cette responsabilité exige d'élaborer, de maintenir en vigueur et de réviser un schéma d'aménagement pour l'ensemble du territoire de la MRC. Le service de l'aménagement oriente ainsi les municipalités locales dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme en offrant un soutien technique et en élaborant des outils de planification et réglementaires.

Principales activités du service de l'aménagement :

- Suivis et mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé (SAR) ;
- Assistance aux municipalités locales de la MRC afin de répondre à leurs besoins en matière d'urbanisme et de géomatique ;
- Analyse de la conformité des règlements d'urbanisme et des demandes adressées à la CPTAQ et, à cet effet, faire des recommandations au conseil de la MRC ;
- Participer à la concertation régionale au niveau technique (AARQ-Montérégie, CAR, comités de suivi, OBV Yamaska, RAME Yamaska, CREM, AFM et GéoMont) ;
- Autres dossiers d'aménagement du territoire.

Ces travaux ont été réalisés par le directeur du service de l'aménagement et le technicien en aménagement du territoire.

Un montant total de 171 394 \$ a été attribué pour ces activités.

Cours d'eau

La principale fonction exercée par la MRC en matière de gestion des cours d'eau est d'en assurer une saine gestion en conformité avec la *Loi sur les compétences municipales*.

Principales activités du service cours d'eau :

- Réaliser les travaux d'entretien requis et demandés ;
- Faire appliquer le règlement de la MRC visant à assurer le libre écoulement des eaux ;
- Faire de la sensibilisation auprès des principaux utilisateurs des cours d'eau.

Ces travaux ont été réalisés par le coordonnateur régional des cours d'eau.

Un montant total de 40 000 \$ a été attribué pour ces activités.

Soutien aux projets structurants (FSPS)

Dans le cadre de ses compétences, la MRC s'est engagée à assurer un soutien au développement local par la mise en œuvre de la Politique du *Fonds de soutien aux projets structurants* et accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement.

Champs d'intervention prioritaires :

- Éducation, employabilité et savoir ;
- Qualité de vie ;
- Agriculture et foresterie ;
- Développement culturel et touristique ;
- Environnement.

Un montant de 402 477 \$ a été attribué pour ces activités.

Soutien aux entreprises (FSE)

Les efforts d'accompagnement des projets d'entreprise constituent l'activité de base du service de développement de la MRC, principalement par l'intervention d'expertises internes.

Cet accompagnement peut être appuyé par une aide financière sous forme de contribution non remboursable lorsque le projet le requiert.

Objectifs recherchés avec ce Fonds :

- Stimuler et faciliter le développement économique et social du territoire grâce à l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat privé et collectif ;
- Offrir de l'expertise-conseil et des outils financiers adéquats aux entrepreneurs pour démarrer, développer et réaliser leurs projets d'entreprise et ainsi générer de la richesse durable sur le territoire.

Un montant de 412 463 \$ a été attribué pour ces activités.

Développement culturel

S'inscrivant dans les axes, les orientations et les objectifs déterminés dans sa politique culturelle, la MRC favorise la réalisation de projets prévus par le plan d'action de sa politique culturelle en jouant un rôle de facilitateur du développement culturel de la MRC dans la création de projets structurants.

Les principales activités sont :

- Accompagner les intervenants et les organismes dans leurs démarches ;
- Encadrer les demandes au Fonds d'initiatives culturelles ;
- Réviser la politique culturelle de la MRC ;
- Conseiller et soutenir les intervenants et les organismes de la MRC dans leurs projets de développement.

Un montant de 108 289 \$ a été attribué pour ces activités.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une MRC. Il fait un état de la situation et présente les possibilités de développement du territoire et des activités agricoles. Il est réalisé par la MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

Un montant de 21 501 \$ a été attribué pour ces activités.

Développement régional

La MRC d'Acton participe aussi à plusieurs ententes sectorielles permettant de garder une vision intégrée de la région de la Montérégie en assurant une communication fluide avec l'ensemble des intervenants du secteur.

La présence de la MRC à la table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) permet de prendre position sur plusieurs enjeux propres à la Montérégie. Cette table réunissant les 12 MRC montérégiennes ainsi que l'agglomération Longueuil agit à titre de lieu d'échanges et de prise de position politique sur les dossiers ayant une incidence régionale. La TCRM collabore avec les ministères et organismes régionaux pour faire avancer les priorités de développement régional.

Les ententes sectorielles pour 2023 :

- Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022-2025
- Partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie (CALQ) ;
- Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale 2022-2025 dans la région administrative de la Montérégie ;
- Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024 ;

- Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion le garde-manger du Québec 2022-2025 en Montérégie ;
- Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie ;
- Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026 ;
- Entente sur le projet « Signature Innovation » de la MRC d'Acton, terroir créatif, territoire attractif.

Un montant de 64 890 \$ a été attribué pour le développement régional.

Évaluation à la MRC d'Acton

Le service de l'évaluation de la MRC d'Acton a pour principal mandat la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales de la MRC.

Entre autres tâches :

- Assurer un soutien technique aux municipalités sur toute question qui concerne l'évaluation foncière ;
- Informer les municipalités des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale et des changements qui y surviennent ;
- Inspecter les propriétés et décrire sur une fiche conçue à cet effet toutes les caractéristiques se rapportant aux immeubles (bâtiments et terrains) et ayant un impact sur leur valeur ;
- Déterminer la valeur des propriétés en regard de divers paramètres se rapportant à l'immeuble et au marché ;
- Tenir l'inventaire des dossiers de chaque immeuble ;
- Passer en revue les différentes transactions immobilières et les différents permis émis par les municipalités de façon à tenir à jour le rôle d'évaluation ;
- Concevoir une matrice graphique d'évaluation et assurer sa mise à jour ;
- Répondre aux requêtes en correction d'office, aux plaintes devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) et compléter le programme de travail pour la refection ou l'équilibrage des rôles en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec.

Un montant de 40 000 \$ a été attribué pour cette activité.

Plan de gestion de matières résiduelles

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les MRC doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire via l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), de son plan d'action, mais aussi des stratégies qui en découlent. Ce PGMR doit être révisé tous les 7 ans.

Le PGMR élaboré contient d'abord une description de la nature, de la quantité, de la provenance et de la destination des matières résiduelles accueillies, générées et traitées sur le territoire de chaque MRC et une description des installations de traitement, de transbordement et d'élimination.

Ce PGMR s'appuie également sur une description des objectifs, des moyens et des installations en place et prévus pour mettre en valeur et éliminer de façon sécuritaire l'ensemble des matières résiduelles du territoire. Le PGMR inclut notamment un plan directeur de la gestion des boues municipales et industrielles et précise les modalités de financement des activités prévues.

La MRC d'Acton a confié l'élaboration ainsi que la révision de son PGMR à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, conjointement avec la MRC des Maskoutains.

Les MRC ont également mis en place des mécanismes de consultation afin de favoriser la participation de leurs citoyens et citoyennes à l'élaboration et au suivi des plans de gestion.

Aucun montant n'a été attribué pour ces activités.

SOMMES ENGAGÉES

La MRC a engagé, lors de l'adoption du budget 2024 le 22 novembre 2023, les montants suivants :

✓ Fonctionnement de la MRC – Évaluation	40 000 \$
✓ Cours d'eau	43 000 \$
✓ Aménagement	201 000 \$
✓ Plan de gestion des matières résiduelles	20 000 \$
✓ Développement économique et local	
• Soutien aux entreprises	130 000 \$
• Projets structurants	555 000 \$
• Initiatives culturelles	12 000 \$
• Bourse Culture	6 000 \$
• Accompagnement des entreprises et organismes	315 000 \$
• Organismes	50 200 \$
• Développement régional et ententes sectorielles	60 000 \$
• Plan de développement de la zone agricole	750 \$
• Projet Signature	115 000 \$
• Bureau d'accueil touristique	26 250 \$
• Immigration	8 000 \$
• Piste cyclable : Réaménagement des haltes	<u>36 000 \$</u>
TOTAL	<u>1 618 200 \$</u>

LISTE DES PROJETS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
6	Ail Barbu	Achat d'équipement	10 000	5 000
5	Bouchées Triples	Bouchées Triples	93 000	15 000
6	Brigabouffe	Brigabouffe - Pérennisation du groupe d'achats	76 754	15 000
5	Centre de Bénévolat d'Acton Vale	Réaménagement du comptoir familial	49 653	12 413
7	Centre de jour d'Acton Vale	Animer culturellement les personnes âgées du Centre de jour d'Acton Vale	1 981	743
6	Centre Psychosocial Richelieu-Yamaska	Épisens	775 680	3 260
6	Chambre de commerce de la région d'Acton	Partenariats pour activités	348 633	7 500
7	Chambre de commerce de la région d'Acton	Bureau d'accueil touristique	52 665	26 247
5	Club optimiste Saint-Nazaire de Bagot	40e édition du Festival du porc de Saint-Nazaire-d'Acton	24 379	4 000
7	Club optimiste Saint-Nazaire de Bagot	Fresque Sports et Loisirs	2 600	1 155

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
5	Comité des loisirs de Béthanie	Chalet des patineurs	12 428	4 428
7	Comité des loisirs de Béthanie	Animations culturelles pour les enfants	4 200	1 482
9	Concertation RTDM	Contribution annuelle	590 200	15 000
5	Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)	Ateliers Carbone scol'ERE	12 465	4 155
9	Covaber-VS	Projet ReSource	598 865	1 590
6	Cynthia Pigeon-Renaud	SDG Chez Chouchou	10 000	3 500
6	Élizabeth Gagné	Concept IDEFill - Démarrage	10 000	5 000
6	Émily Choquette	SDG Les minus	12 316	3 500
8	Foire Agroalimentaire	Partenariat pour la Foire Agro	97 762	15 000
6	Jessica Homan	SDG Les apprentis mini mousses	9 000	2 000

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
6	Julie Forest	Service de garde en milieu familial ²	13 500	3 500
5	Levier Alimentaire	Marché de Sainte-Christine	17 100	1 230
5	Loisirs de Roxton Falls	Réparation du revêtement extérieur du chalet des loisirs et achat de matériel	6 228	2 505
6	Lydie Bochatay	Atelier Bochatay	18 819	4 000
6	Lysanne Collard	Formation CoMMercES du Pôle d'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM)	563	453
7	Maison des jeunes d'Acton Vale	Podcast de la Maison des jeunes	3 160	920
6	Marie-Andrée Gauthier et Mathieu Gagné	Délice MG	67 000	5 000
6	Marie-Pier Garand	Service de garde en milieu familial «Le cocon des petits»	13 500	3 500
8	Mathieu Gagné	Activités liées au PDZA	10 000	5 000
9	Montérégie Économique	Participation 2021-2023 La Ruche	90 000	2 154
1	MRC d'Acton	Aménagement 2023	367 104	140 000

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
3	MRC d'Acton	Service régional d'inspection	176 964	30 000
4	MRC d'Acton	Cours d'eau 2023	214 694	40 000
5	MRC d'Acton	Permis de conduire - Jeunes avec besoins particuliers	12 831	5 028
5	MRC d'Acton	Mardis Chauds sur la route	13 695	6 123
5	MRC d'Acton	Inventaire et contrôle de la berce du Caucase	59 905	29 383
6	MRC d'Acton	Formations PECEM	350	350
6	MRC d'Acton	Développement économique et local 2023 - Accompagnement des entreprises, organismes et communautés	1 362 344	332 400
7	MRC d'Acton	Accès culture 2022-2023	79 103	20 923
7	MRC d'Acton	Accès culture 2023-2024	61 500	24 979
8	MRC d'Acton	Diagnostic d'entreprises agricoles	2 785	1 501

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
9	MRC d'Acton	Projet Signature	1 321 363	5 000
10	MRC d'Acton	Prévention Sécurité Incendie	65 289	3 054
6	MRC d'Acton	Évaluation 2023	310 592	40 000
12	MRC d'Acton	Réaménagement des haltes sur la piste cyclable La Campagnarde	454 720	1 394
9	MRC d'Acton	Partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie (CALQ)	4 314 700	2 500
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024	194 615	4 615
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026	1 264 500	4 800
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale 2022-2025 dans la région administrative de la Montérégie	988 000	5 000
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022-2025	1 085 000	5 000
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion le garde-manger du Québec 2022-2025 en Montérégie	3 802 012	9 231

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie	1 637 000	10 000
5	Municipalité de Béthanie	Halte-rivière et sentiers pédestres	51 821	8 029
5	Municipalité de Béthanie	Place du Centenaire	50 499	17 786
5	Municipalité de Sainte-Christine	Acquisition et installation d'un afficheur de vitesse radar	5 760	5 236
5	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	Installation de nouvelles estrades	19 444	4 999
5	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	Terrain CPE	17 800	7 120
5	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	Services des loisirs bonifiés	40 406	32 325
5	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	Construction de jeux d'eau	275 000	20 000
5	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	Construction d'une piste de pumptrack	200 000	35 000
5	Municipalité du Village de Roxton Falls	Installation de plaques de numéros civiques	14 195	11 255

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
5	Municipalité du Village de Roxton Falls	Construction d'un bâtiment de service : bloc sanitaire et génératrice	34 215	26 090
5	Municipalité d'Upton	Ajout sentier St-Éphrem au Parc Nature	260 009	20 000
6	Nathalie Santerre et Simon Gamelin	Démarrage - Ferme Floresterre	106 229	5 000
5	OBV Yamaska	Lutte contre le Nerprun	210 000	18 802
5	Omnibus Région d'Acton	Transport collectif	242 353	2 000
6	Pamela Pelletier	Service de garde en milieu familial «Les petits loups»	16 500	3 500
7	Polyvalente Robert-Ouimet	Pièce de théâtre : Le Village d'Éli	2 725	920
7	Polyvalente Robert-Ouimet	Spectacle QW4RTZ	4 312	1 000
7	Productions artistiques région d'Acton (PARA)	Célébrons ensemble	40 200	920
7	Productions artistiques région d'Acton (PARA)	Mardis Chauds	8 980	2 000

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2023
7	Productions artistiques région d'Acton (PARA)	Consolidation budget et équipements	223 300	12 000
5	Régie de loisirs de Roxton Falls	Bonification de l'offre littéraire et sportive	27 940	11 176
6	Ressources Femmes	Plan d'action pour le logement	11 152	3 000
6	Suzie Thibault	Rêverie, service de garde en milieu familial	10 000	3 500
6	Tanya Bouthillette	SDG Les petites marguerites	10 060	3 500
7	Théâtre de la Dame de Coeur	Recherche et développement	3 825 607	15 000
5	Ville d'Acton Vale	Achat d'une surfaceuse électrique	200 000	12 500
5	Ville d'Acton Vale	Ajout équipement terrain de pickleball	26 340	20 340
5	Ville d'Acton Vale	Construction - piste de pumptrack	250 000	62 500

CONCLUSION

Par sa contribution, le FRR a permis à la MRC d'Acton de poursuivre ses activités de développement local et régional et d'assurer la continuité de l'ensemble de nos activités et projets malgré le contexte pandémique auquel nous avons fait face.

Le développement de notre région est au cœur des décisions prises par nos élus et notre organisation et les sommes reçues du FRR permettent de poser des actions concrètes pour nos citoyens. Nous sommes fiers de nos réalisations collectives et la participation de la population au développement de notre collectivité est un apport inestimable.